



## Comité Technique Académique de l'Académie de Créteil Déclaration liminaire

Madame la Rectrice, mesdames et messieurs,

Comme le dit le Comité Confédéral National de Force Ouvrière, toute la situation est dictée par le Pacte de Responsabilité. Le 1er ministre Valls prétend imposer par la loi le projet Avenir de la Fonction Publique Parcours Professionnels Carrières Rémunérations mal nommé "Accord PPCR" puisqu'il n'a pas recueilli les 50 % nécessaires à sa validation. Accord PPCR dont l'objectif premier est, selon les mots de M.Valls lui même, d'organiser la mobilité dans la fonction publique, entre les fonctions publiques, pour faciliter les suppressions d'emploi. Il prétend ainsi passer outre le rejet majoritaire par la Force Ouvrière, la CGT et Solidaires de la même façon que la Ministre prétend imposer la réforme du collège contre les organisations qui représentent 80 % de la profession, de la même façon qu'elle prétend imposer les projets de programmes qui viennent d'être rejetés par le Conseil Supérieur de l'Enseignement. Ce gouvernement prétend aussi traduire le rapport Combrexelle s'attaquant à l'existence même du code du travail dans une loi début 2016.

Notre déclaration liminaire se concentrera sur un des points de l'ordre du jour "le bilan de rentrée". Nous détaillerons nos positions sur les points suivants au fur et à mesure de l'ordre du jour.

Nous commencerons ce "bilan de rentrée" par deux situations précises, symptomatiques selon nous des graves dérives dans lesquelles nous entraîne l'application des différentes contre-réformes dictées par le Pacte de responsabilité. Dans un collège, on apprend qu'une collègue ne sera pas payée...et que la seule solution trouvée par le chef d'établissement est de lui avancer sur son propre argent 400 euros en faisant signer à la collègue une reconnaissance de dettes. Dans un autre collège, une collègue apprend que, même si elle est en poste depuis le 31 août 2015, elle ne touchera un acompte que...le 5 novembre.

Ces situations ne sont pas isolées. La CCP des personnels non titulaires enseignants et CPE a été l'occasion ce matin de dénoncer les conditions inacceptables faites à bon nombre de collègues en situation précaire: nombreux problèmes de paye, affectations impossibles à tenir, collègues affectés à temps partiel ne pouvant subvenir aux besoins de leur famille, licenciements de collègues sur la base d'une simple recommandation de chefs d'établissement...Ce traitement, indigne d'une institution telle que l'Education Nationale, n'est pas le produit du travail des agents de la DPE2, eux-mêmes submergés de travail. A ce sujet, notre organisation syndicale souhaite souligner les conditions de travail encore plus difficiles cette année pour les personnels administratifs. Ils ont été soumis à l'accroissement de leurs missions, l'augmentation des dossiers pris en charge en des périodes plus courtes avec des tensions et des pressions extrêmement fortes. Tout cela a généré pour eux une surcharge de travail imposant des rythmes très soutenus et un nombre conséquent d'heures supplémentaires.

Nous voyons là les premières conséquences concrètes des mesures d'austérité...nous aurions pu en citer d'autres, comme la situation faite aux assistants d'éducation priés de pointer au chômage après 6 ans de contrat. C'est une situation révoltante alors que les besoins sont criants. Nous vous demandons, Madame la Rectrice, de faire en sorte que tous ceux qui le demandent puissent être recrutés sur des postes correspondant à leurs qualifications.

Mais il est à craindre que, si la ministre s'entête dans ses contre-réformes, le démantèlement des bases même de l'école de la République et des statuts des personnels ne se poursuive plus avant.

Cette rentrée scolaire est la deuxième après l'adoption de la loi d'orientation de l'école de 2013, qui a inscrit l'école dans l'orientation générale de régionalisation et d'austérité.

Oui, d'austérité, en témoigne la multiplication du recours à des personnels précaires dans les écoles de Seine Saint Denis où la direction académique préfère recruter des contractuels plutôt que de recruter des collègues sous statut via le recours jusqu'au bout à la liste complémentaire.

Oui, d'austérité, en témoigne la délibération votée le 26 juin 2015 par le Conseil Départemental de Seine et Marne annonçant sa décision de se désengager du financement des 8 CIO départementaux. Les personnels n'en ont été informé qu'en septembre et sont depuis dans le flou le plus complet quant à leur devenir, alors que dans une interview au Parisien, Geneviève Sert déclarait : « *Il est dommage qu'ils n'aient pas été avertis par leur hiérarchie alors que j'ai prévenu la ministre de l'Education nationale de notre désengagement dès le 16 juin dernier* ». Rappelons que ces mesures inacceptables sont les conséquences directes de la décision du Ministère de fusionner les corps des Psychologues scolaires du 1er degré qui sont des PE avec le corps des COP.. en un seul corps unique de la maternelle à l'université, faisant disparaître d'un coup de crayon les garanties statutaires qui se rattachent au corps des psychologues scolaires ou des COP-Psy!

L'an dernier a connu l'application de la réforme des rythmes scolaires avec toutes les difficultés pour les enseignants, les parents et les enfants que nous avons dénoncées. Cette année, la poursuite de l'application de cette réforme franchit un pas qualitatif. Dans le Val de Marne en particulier, nombre de maires se positionnent ainsi, au mépris du code de l'éducation, pour dicter l'utilisation des salles de classe dans les écoles...La réforme des rythmes scolaires apparaît explicitement aux yeux de tous pour ce qu'elle est: une réforme qui prétend faire passer l'école de la République sous l'autorité des élus locaux, une réforme qui chasse les enseignants de leur salle de classe pour y organiser des activités-garderie, des clubs, etc...une réforme qui, au bout du compte, remet en cause l'égalité des droits des enfants devant l'instruction, remet en cause l'instruction tout court.

Cette année également est la première rentrée scolaire post décrets de 1950, avec l'application des décrets Hamon du 20 août 2014 sur les obligations réglementaires de service. Nombre de nos collègues ont durement constaté, en faisant leurs calculs, les pertes financières consécutives à la suppression des heures statutaires de décharges...nombre de nos collègues se sont indignés, à juste titre, des réunions dans les établissements dont l'ordre du jour était la répartition des IMP. A l'heure où les salaires restent gelés, nous faisant perdre depuis 2010 l'équivalent sur une année de plus d'un mois de salaire, ces répartitions ont été perçues comme des provocations, où il était demandé aux collègues eux-mêmes de répartir la misère.

Nous le savons, ces décrets Hamon, parce qu'ils ont foulé du pied nos obligations réglementaires de service définies dans les décrets de 1950 exclusivement en termes d'heures hebdomadaires d'enseignement dans une discipline, constituent l'outil statutaire qui vous permet d'envisager la mise en place de la réforme des collèges. Réunions de formation, réunions de concertation, réunions d'informations...l'arsenal administratif pour chercher à contraindre les collègues à mettre en place en dehors des heures de cours une organisation des enseignements différente suivant les collèges, à supprimer l'équivalent d'une année scolaire d'enseignement disciplinaire, à remettre en cause l'existence des options telles que le latin, le grec, les langues européennes, à décider quelle discipline verrait ses heures amputées du fait de la mise en place des EPI, à déchiffrer les nouvelles instructions sur le DNB, le livret scolaire...commence à être annoncé. Et on ne peut que s'inquiéter par exemple de formations placées le mercredi après midi, comme celles à destination des "néo-titulaires" du mois de novembre.

Mais c'est un fait: vous avez du mal. Vous avez beau avoir supprimé - et nous le condamnons fermement - 20% des formations au PAF pour y substituer des formations-formatage à la réforme des collèges, vous avez du mal à convaincre les collègues de se désigner comme "formateurs-relais". Vous avez également du mal à mettre en place une hiérarchie intermédiaire - via les conseils pédagogiques - pour impulser la mise en place de cette réforme.

Et pour cause: les grèves massives des 19 mai, 11 juin, puis 17 septembre, la manifestation nationale du 10 octobre ont sans cesse été l'occasion pour les collègues de réaffirmer, avec la très grande majorité de leurs organisations syndicales, leur rejet de cette réforme, leur exigence que soient abrogés les décrets publiés le 20 mai, et donc qu'aucune mise en oeuvre de cette réforme ne soit imposée, ni au niveau rectoral, ni au niveau des établissements.

Toute notre fédération est derrière ce combat, derrière cette revendication d'abrogation. Tous les collègues, qu'ils soient administratifs, professeurs des écoles, professeurs du second degré, professeurs d'université...sentent bien qu'imposer à la ministre de revenir à la raison et d'abroger cette réforme serait mettre un coup d'arrêt à toute cette politique de démantèlement de l'école de la République et ouvrirait la voie à la satisfaction des revendications urgentes: abrogation de la réforme des rythmes scolaires, abrogation des décrets Hamon du 20 août 2014, véritable plan de titularisation de tous les collègues précaires, augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice, création de toutes les classes, de tous les postes nécessaires pour faire face à l'augmentation des effectifs et alléger les effectifs dans les classes, défense des SEGPA...

Je vous remercie